

DELIBERATION N° 28

Fonds de soutien à l'investissement - demande de subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

Pouvoirs ont été donnés par : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Patricia RIDEL

Dans le cadre de l'appel à projets relatif au fonds de soutien à l'investissement local lancé par l'État, conformément à la circulaire du premier Ministre en date du 15 janvier 2016, il convient de déposer les dossiers auprès de la Préfecture de Seine maritime, avant le 15 avril 2016, en vue de la finalisation de la programmation.

Les opérations qui doivent être présentées dans le cadre de cet appel à projets, du fait que l'objectif de ce fonds exceptionnel est d'avoir un effet significatif sur l'investissement local, devront connaître un début d'exécution dans un délai rapproché.

Il est proposé de solliciter l'État, au titre du fonds de soutien à l'investissement local, afin d'obtenir des subventions pour le financement des travaux liés à plusieurs opérations de la Ville de Dieppe.

La Ville de Dieppe souhaite présenter cinq dossiers dans le cadre de cet appel à projets relatif au fonds de soutien à l'investissement local lancé par l'État :

1) La reconstitution des équipements sportifs du Stade Méréault, suite à la fermeture de la Route de Pourville :

La reconstitution des équipements sportifs du stade Jean-Méréault, qu'il va falloir relocaliser ailleurs sur le territoire Dieppois suite à la fermeture de la route de Pourville, liée aux éboulements de falaise, est désormais inéluctable.

Se sont réunis en Mairie, à ce sujet, le 24 février 2016 : Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Dieppe, M. le Président du Conseil Départemental, 2 Vice-Présidents et 2 Conseillers Départementaux, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, un conseiller régional représentant le Président de la Région Normandie, M. le Maire et plusieurs de ses adjoints, la DDTM et les services de la Ville de Dieppe.

La RD 75 qu'il convient de rétablir au plus vite, car elle est empruntée par environ 3 500 véhicules par jour, devra en effet désormais être reconstruite à l'emplacement de la piste d'athlétisme et des trois terrains de rugby de ce stade Méréault. Le Département a indiqué être en mesure de démarrer les travaux de dévoiement de la RD 75 à mi-2017. Il faut donc que d'ici là les équipements sportifs décrits ci dessus et leurs bâtiments annexes (vestiaires, tribunes, locaux de stockage, ...) aient été reconstruits, pour assurer une continuité dans la pratique de l'athlétisme, du triathlon et du rugby. Ces équipements sont d'autant plus indispensables à reconstituer que ce sont les seuls équipements sportifs pouvant accueillir ces trois sports à l'échelle de l'agglomération, voire du pays Dieppois - terroir de Caux.

Les maîtrises d'ouvrage de ces différentes reconstructions d'équipements sportifs ne sont pas encore calées entre les différents partenaires, et les études devront être approfondies dans des délais très resserrés, pour permettre la livraison des nouveaux équipements sportifs au plus tard pour septembre 2017. L'enveloppe prévisionnelle de ces restructurations s'élève à environ 4,2 millions d'euros HT.

Un « tour de table financier » des différents partenaires institutionnels (État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération et Ville) sera bien sûr à organiser dès que les maîtrises d'ouvrage auront été arrêtées entre les différentes collectivités et que les études auront été affinées, au vu du scénario de relocalisation qui aura été arrêté, mais d'ores et déjà il convient de prendre rang pour réserver des crédits d'intervention au titre de cet appel à projets relatif au fonds de soutien à l'investissement local lancé par l'État.

2) Au titre de la mise aux normes des équipements publics (et de la rénovation énergétique) : la construction de deux salles de squash et de vestiaires au Gymnase Delaune)

Cette opération consiste tout d'abord en la démolition des vestiaires sanitaires des tennis couverts de ce site, qui sont des préfabriqués obsolètes, puis en la réalisation à leur place d'un bloc vestiaires sanitaires et de deux courts de squash. Ces vestiaires sanitaires qui desserviront ainsi aussi bien les tennis couverts que les courts de squash, seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cela permettra également de rendre accessible l'ensemble de cet établissement aux PMR, ce qui n'est pas le cas actuellement et de favoriser par la même occasion la pratique du tennis fauteuil pour les personnes atteintes d'un handicap. Cette restructuration de ce bâtiment existant permettra également d'améliorer les consommations énergétiques de ce site, grâce à la conception environnementale de ces vestiaires - squash (éclairage en Led, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de tennis extérieurs en terre battue situés à proximité, gestion optimisée des eaux sanitaires...)

Le coût de cette opération est estimé à 589 600 euros HT (coût travaux).

La Ville de Dieppe sollicite dans le cadre de ce soutien à l'investissement des communes par l'État, la somme de 351 680 euros.

Il convient de souligner qu'une subvention a été accordée pour ce projet, à hauteur de 120 000 euros, par le Département au titre du Contrat de Proximité et de Solidarités pour la période 2015-2016.

Pour ce projet le permis de construire est délivré et purgé du délai de recours des tiers. Le DCE est en cours de validation. La consultation des entreprises sera lancée fin du 1er trimestre 2016. Le démarrage des travaux est prévu au cours du 3e trimestre 2016.

3) Au titre de la rénovation thermique : les écoles Ferry et Feldman

Cette opération consiste en la rénovation de ces deux écoles du quartier de Janval, grâce à l'installation de menuiseries en double vitrage, à des travaux d'isolation par l'extérieur en toiture et en sous face de plancher, en des travaux de ventilation, en des travaux d'électricité (mise en place d'éclairage en led), ainsi qu'en des travaux en matière de plomberie et de chauffage (rénovation des blocs sanitaires en particulier pour économiser la consommation en eau)

Le coût de cette opération est estimé à 291 000 euros HT (coût Maîtrise d'œuvre et travaux).

La Ville de Dieppe sollicite dans le cadre de ce soutien à l'investissement des communes par l'État, la somme de 142 800 euros.

Il convient de souligner qu'une subvention a été accordée pour ce projet, à hauteur de 90 000 euros, par le Département au titre du Contrat de Proximité et de Solidarités pour la période 2015-2016.

Pour ce projet le cahier des charges de consultation des entreprises est en préparation, pour une réalisation de ces travaux durant l'été 2016.

4) Au titre de la rénovation thermique: le groupe scolaire Sonia-Delaunay

Cette opération consiste en des travaux d'isolation par l'extérieur de ces deux écoles du quartier du Val Druel, ainsi qu'en des travaux de ravalement extérieur, afin de mieux intégrer cette école au cœur de ce quartier qui a bénéficié d'un programme important de renouvellement urbain, école qui est le seul équipement public de ce quartier qui n'a pu en bénéficier jusqu'alors.

Le coût de cette opération est estimé à 450 000 euros HT (coût Maîtrise d'œuvre et travaux).

La Ville de Dieppe sollicite dans le cadre de ce soutien à l'investissement des communes par l'État, la somme de 270 000 euros.

Il convient de souligner qu'une subvention a été accordée pour ce projet, à hauteur de 90 000 euros, par le Département au titre du Contrat de Proximité et de Solidarités pour la période 2015-2016.

Pour ce projet la sélection de l'architecte est en cours, le cahier des charges de consultation des entreprises sera préparé au printemps, pour une réalisation de ces travaux durant le second semestre 2016.

5) Au titre de la mise aux normes des équipements publics: la réalisation de l'ad'ap des bâtiments communaux

La ville de Dieppe possède plus d'une centaine d'ERP, dont certains implantés dans des bâtiments très anciens. Dans le cadre du travail mené en coopération avec le Cabinet Véritas, la mise en conformité de ce patrimoine bâti pour permettre l'accessibilité de tous les usagers a été estimée à la somme de 8 043 378 euros HT.

Vu l'importance de ces travaux, il a été prévu d'étaler ces investissements sur trois périodes de trois ans, soit sur la période 2016-2024.

Pour la période 2016-2018, le coût de ces travaux de mise en conformité s'élève à 1 842 758 euros HT (560 247 pour 2016, 531 850 pour 2017 et 750 661 pour 2018).

Nous sollicitons dans le cadre de ce soutien à l'investissement des communes par l'État, la somme de 1 474 206 euros.

La Ville de Dieppe ne bénéficie pas à ce jour d'autre subvention pour cette mise aux normes des équipements publics municipaux.

Les travaux de la première tranche de cet AD'ap démarreront donc dès l'exercice budgétaire 2016.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- l'intérêt de ces travaux pour l'effet significatif sur l'investissement local,
- l'intérêt financier pour la collectivité,

Considérant :

- l'appel à projets relatif au fonds de soutien à l'investissement local lancé par l'État, conformément à la circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier 2016,
- l'avis de la commission municipale n° 1 du 22 mars 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de solliciter la participation financière de l'État, au titre du fonds de soutien à l'investissement local, suivant les éléments ci-avant**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette demande de subvention et toutes les pièces y afférant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire